

# Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

AU 30 septembre 2020

Secrétariat général  
Sous-direction des statistiques et des études



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielle**s que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielle**s hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Dans ce document, les mesures comptabilisées comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP).

Les statistiques trimestrielles sont publiées sur les 4 dernières années. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans les tableaux individuels et dans le document de synthèse au format Open office.

# Révisions et qualité des indicateurs

## Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées le 4<sup>e</sup> mois après la fin du trimestre, c'est-à-dire en T+4M. Ainsi les données provisoires du 4<sup>e</sup> trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les trimestres précédents de l'année N et N-1 sont révisés à chaque publication et sont dites semi-définitifs (sd).

Les données de l'année N-2 sont définitives en avril de l'année N.

Les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE). Ces évolutions, quand elles concernent le passé, sont « rétopolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention (r) désigne les indicateurs ainsi recalculés.

## Avertissements

*Janvier 2021 :*

L'entrée en vigueur au 24 mars 2020 de la réforme des peines de la loi programmation et de réforme pour la justice (LPJ) dans les applicatifs, et le contexte de crise sanitaire ont eu un impact sur la saisie des données. Les indicateurs des premiers trimestres 2020 sont fragiles et doivent donc être interprétés avec prudence.

Les données ont été « rétopolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

# Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

## Alternatives aux poursuites, mesures présentencielles et ajournements

AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
Stage (alternative)	Stage (alternatives)
TNR	Travail non rémunéré

## Principales mesures post sentencielles hors ajournements

CP	Contrainte pénale
DDSEP	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPROB	Sursis probatoire
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Stage
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général

## Mesures dites de sûreté

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

## Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

# Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

## **Données de stock sur les personnes en milieu ouvert**

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

## **Données de stock sur les mesures en milieu ouvert**

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

## **Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert**

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

# Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 30 septembre 2020

**Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe**

Sexe	30/09/17r	31/12/17r	31/03/18r	30/06/18r	30/09/18r	31/12/18r	31/03/19sd	30/06/19sd	30/09/19sd	31/12/19sd	31/03/20sd	30/06/20sd	30/09/20p
Femmes	12 241	12 305	12 473	12 556	12 399	12 361	12 466	12 604	12 434	12 396	12 046	11 443	11 136
Hommes	147 231	147 687	148 418	148 586	148 019	148 069	149 243	150 031	149 560	150 352	150 135	148 418	147 440
<b>Total</b>	<b>159 472</b>	<b>159 992</b>	<b>160 891</b>	<b>161 142</b>	<b>160 418</b>	<b>160 430</b>	<b>161 709</b>	<b>162 635</b>	<b>161 994</b>	<b>162 748</b>	<b>162 181</b>	<b>159 861</b>	<b>158 576</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
18 à 20 ans	11 357	11 299	11 192	10 218
21 à 24 ans	23 281	22 969	22 790	21 942
25 à 29 ans	26 372	26 070	25 565	24 973
30 à 39 ans	44 076	45 380	46 523	45 883
40 à 49 ans	30 195	30 528	31 095	30 904
50 à 59 ans	16 537	16 891	17 191	16 946
60 ans et plus	7 021	7 227	7 590	7 676
Non renseigné	633	54	48	34
<b>Total</b>	<b>159 472</b>	<b>160 418</b>	<b>161 994</b>	<b>158 576</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI



**Tableau 3 : Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert**

		30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
Âge médian	Femmes	36,1	36,1	36,2	36,4
	Hommes	33,6	33,9	34,2	34,5
	<b>Ensemble</b>	<b>33,8</b>	<b>34,1</b>	<b>34,3</b>	<b>34,6</b>
Âge moyen	Femmes	37,6	37,8	37,8	37,9
	Hommes	35,9	36,1	36,3	36,5
	<b>Ensemble</b>	<b>36,1</b>	<b>36,2</b>	<b>36,4</b>	<b>36,6</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

L'âge médian est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux.

**Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
Française	146 887	147 738	149 046	145 307
UE hors française	1 919	2 106	2 120	2 090
Reste de l'Europe	1 178	1 264	1 360	1 304
Afrique	6 602	6 868	6 968	7 150
Amérique	356	416	438	561
Asie et Océanie	401	458	473	514
Autres	2 129	1 568	1 589	1 650
<b>Total</b>	<b>159 472</b>	<b>160 418</b>	<b>161 994</b>	<b>158 576</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

**Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
Auvergne-Rhône-Alpes	18 952	19 074	18 820	18 436
Bourgogne-Franche-Comté	8 460	8 482	8 554	8 081
Bretagne	6 858	7 078	7 400	7 395
Centre-Val de Loire	6 106	6 319	6 282	6 101
Corse	981	939	820	824
Grand Est	14 561	14 074	14 270	13 934
Guadeloupe	844	966	983	1 124
Guyane	504	583	602	875
Hauts-de-France	17 631	17 775	17 497	16 268
Île-de-France	22 943	23 650	24 352	23 858
La Réunion	2 273	2 449	2 489	2 409
Martinique	864	833	1 014	979
Mayotte	297	258	286	288
Normandie	9 105	9 284	9 238	8 976
Nouvelle-Aquitaine	14 355	14 342	14 466	14 290
Occitanie	14 651	14 305	14 672	14 578
Pays de la Loire	8 465	8 462	8 321	8 114
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 622	11 545	11 928	12 046
<b>Total</b>	<b>159 472</b>	<b>160 418</b>	<b>161 994</b>	<b>158 576</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert**

Au 30 septembre 2020 (provisaires)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	% de femmes	% de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	18 436	34,8	6,7%	9,3%
Bourgogne-Franche-Comté	8 081	35,2	7,7%	4,8%
Bretagne	7 395	36,7	7,8%	5,4%
Centre-Val de Loire	6 101	34,5	8,3%	8,1%
Corse	824	38,1	6,6%	8,6%
Grand Est	13 934	35,0	8,2%	6,5%
Guadeloupe	1 124	34,0	3,7%	3,4%
Guyane	875	29,5	15,0%	26,3%
Hauts-de-France	16 268	34,6	5,8%	4,7%
Île-de-France	23 858	32,4	5,3%	17,2%
La Réunion	2 409	34,6	5,3%	1,0%
Martinique	979	34,2	3,5%	2,9%
Mayotte	288	28,8	2,1%	28,1%
Normandie	8 976	35,7	7,4%	4,0%
Nouvelle-Aquitaine	14 290	35,8	8,1%	6,2%
Occitanie	14 578	34,7	7,9%	8,2%
Pays de la Loire	8 114	34,9	6,9%	6,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 046	34,6	7,4%	9,1%
<b>Total</b>	<b>158 576</b>	<b>34,6</b>	<b>7,0%</b>	<b>8,4%</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

# Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 30 septembre 2020

**Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie**

	30/09/17r	31/12/17r	31/03/18r	30/06/18r	30/09/18r	31/12/18r	31/03/19sd	30/06/19sd	30/09/19sd	31/12/19sd	31/03/20sd	30/06/20sd	30/09/20p
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	6 603	6 516	6 742	7 096	7 044	7 228	7 457	7 704	7 667	7 771	8 307	8 444	8 791
Principales mesures post-sentencielles	165 476	165 878	166 568	166 623	165 362	164 919	166 273	166 817	165 839	166 338	165 465	163 166	161 247
Mesures de sûreté	6 689	6 734	6 865	6 912	7 043	7 108	7 158	7 274	7 333	7 412	7 487	7 637	7 655
<b>Total</b>	<b>178 768</b>	<b>179 128</b>	<b>180 175</b>	<b>180 631</b>	<b>179 449</b>	<b>179 255</b>	<b>180 888</b>	<b>181 795</b>	<b>180 839</b>	<b>181 521</b>	<b>181 259</b>	<b>179 247</b>	<b>177 693</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines et obligations de travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

**Tableau 8 : Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
AME	124	103	84	46
ARSE	318	325	337	336
CJ	3 612	3 955	4 609	5 337
Stage (alternative)	981	901	958	1 342
TNR	1 562	1 751	1 673	1 726
Autres ajournements et ARSEM	6	9	6	4
<b>Total</b>	<b>6 603</b>	<b>7 044</b>	<b>7 667</b>	<b>8 791</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; STC : stage de citoyenneté ; TNR : Travail non rémunéré

**Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
CP	2 354	2 629	2 149	1 156
DDSEP				549
IS	941	1 204	1 505	1 966
LC AP	4 914	4 725	4 578	5 385
LSC sous LC	191	173	391	717
SME	119 615	120 447	121 443	103 610
SPROB				16 312
SPRM	184	167	168	183
Stage	84	109	212	389
STIG	22 036	21 419	21 211	15 003
TIG	15 157	14 489	14 182	15 977
<b>Total</b>	<b>165 476</b>	<b>165 362</b>	<b>165 839</b>	<b>161 247</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : obligation et peines de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : obligations et peines de Travail d'intérêt général



**Tableau 10 : Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
PSEM	34	34	32	29
SJ	291	286	250	256
SSJ	6 364	6 723	7 051	7 370
<b>Total</b>	<b>6 689</b>	<b>7 043</b>	<b>7 333</b>	<b>7 655</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

**Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
AME	15,3%	18,4%	34,5%	19,6%
ARSE	5,7%	6,5%	6,5%	4,2%
CJ	9,2%	9,0%	8,6%	7,8%
Stage (alternative)	15,1%	12,7%	12,6%	11,5%
TNR	14,6%	16,0%	14,2%	14,0%
CP	7,3%	7,9%	7,3%	6,7%
DDSEP				5,6%
IS	3,0%	3,4%	4,4%	6,2%
LC AP	9,5%	10,6%	10,6%	8,8%
LSC sous LC	6,3%	7,5%	6,6%	4,6%
SME	7,2%	7,1%	7,1%	6,6%
SPROB			0,0%	5,7%
SPRM	7,6%	9,0%	8,3%	7,7%
Stage	8,3%	5,5%	6,6%	3,9%
STIG	7,8%	7,7%	7,9%	7,7%
TIG	9,7%	10,5%	10,7%	9,4%
SJ	3,8%	2,8%	2,8%	2,7%
SSJ	2,3%	2,5%	2,3%	2,4%
<b>Ensemble</b>	<b>7,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>6,8%</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : Sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

**Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
AME	7,3%	5,8%	7,1%	6,5%
ARSE	21,4%	19,4%	20,5%	18,8%
CJ	11,0%	11,3%	12,3%	10,2%
Stage (alternative)	5,4%	5,1%	5,2%	6,0%
TNR	5,4%	6,5%	6,9%	5,7%
CP	6,8%	7,4%	7,8%	7,9%
DDSEP				4,6%
IS	18,1%	20,3%	20,1%	20,6%
LC AP	9,5%	10,2%	10,2%	11,1%
LSC sous LC	11,0%	11,6%	12,3%	12,0%
SME	7,7%	7,6%	7,7%	8,2%
SPROB			0,0%	7,3%
SPRM	13,6%	10,2%	7,7%	7,7%
Stage	8,3%	4,6%	9,4%	9,8%
STIG	8,8%	8,8%	8,7%	9,2%
TIG	6,9%	6,5%	6,4%	6,7%
SJ	7,6%	4,5%	4,4%	5,9%
SSJ	4,9%	4,6%	4,7%	5,0%
<b>Ensemble</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,9%</b>	<b>8,2%</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

**Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures**

	30/09/17r	30/09/18r	30/09/19sd	30/09/20p
AME	39,4	39,2	42,3	40,2
ARSE	31,9	30,9	31,7	30,8
CJ	31,4	31,5	31,5	32,0
Stage (alternative)	28,7	27,5	28,1	30,9
TNR	25,0	26,1	25,4	26,2
CP	36,3	36,6	37,4	37,7
DDSEP				33,4
IS	34,0	32,4	31,4	30,7
LC AP	35,3	35,7	35,9	35,0
LSC sous LC	30,2	33,3	31,5	32,2
SME	34,5	34,8	35,0	35,2
SPROB			24,7	34,9
SPRM	53,7	55,3	57,3	57,7
Stage	21,9	21,2	29,8	32,2
STIG	29,9	30,1	30,4	30,9
TIG	24,5	24,6	24,6	25,8
SJ	52,9	52,5	51,1	52,1
SSJ	46,8	46,7	46,9	47,4
<b>Ensemble</b>	<b>33,3</b>	<b>33,6</b>	<b>33,9</b>	<b>34,2</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; STC : Stage de citoyenneté ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

# Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 30 septembre 2020

**Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe**

	2017T3r	2017T4r	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1sd	2019T2sd	2019T3sd	2019T4sd	2020T1sd	2020T2sd	2020T3p
Femmes	1 419	1 966	2 018	1 942	1 483	1 855	1 959	1 932	1 497	1 924	1 375	1 040	1 319
Hommes	15 594	20 893	21 238	20 274	16 047	20 163	20 950	20 796	17 067	21 498	16 146	15 051	18 054
<b>Total</b>	<b>17 013</b>	<b>22 859</b>	<b>23 256</b>	<b>22 216</b>	<b>17 530</b>	<b>22 018</b>	<b>22 909</b>	<b>22 728</b>	<b>18 564</b>	<b>23 422</b>	<b>17 521</b>	<b>16 091</b>	<b>19 373</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

**Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile**

	2017T3r	2017T4r	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1sd	2019T2sd	2019T3sd	2019T4sd	2020T1sd	2020T2sd	2020T3p
Auvergne-Rhône-Alpes	1 935	2 632	2 677	2 462	1 901	2 530	2 580	2 472	1 994	2 679	1 957	1 750	2 095
Bourgogne-Franche-Comté	748	1 207	1 199	1 113	852	1 193	1 111	1 133	904	1 138	798	727	850
Bretagne	741	1 059	1 016	996	836	956	1 143	988	739	1 091	792	736	873
Centre-Val de Loire	633	952	943	844	649	811	811	804	771	971	600	526	721
Corse	100	158	140	147	100	124	94	131	99	114	104	102	104
Grand Est	1 496	1 965	1 918	1 848	1 503	1 913	2 002	2 004	1 678	2 066	1 483	1 301	1 790
Guadeloupe	141	147	146	166	147	131	140	157	169	137	140	159	127
Guyane	93	101	81	89	91	137	95	84	98	278	213	116	164
Hauts-de-France	1 816	2 587	2 504	2 412	1 823	2 324	2 416	2 423	1 950	2 325	1 723	1 561	1 907
Île-de-France	2 711	3 455	3 600	3 493	2 976	3 325	3 395	3 794	2 941	3 432	3 005	2 553	3 102
La Réunion	289	327	275	383	336	309	346	345	331	394	203	236	363
Martinique	85	93	95	156	95	216	189	205	123	208	104	98	115
Mayotte	33	41	29	35	30	28	61	50	52	64	21	16	34
Normandie	946	1 283	1 392	1 323	1 017	1 279	1 270	1 144	1 003	1 321	1 088	854	957
Nouvelle-Aquitaine	1 433	2 030	2 202	1 999	1 494	1 952	2 190	1 971	1 570	2 183	1 500	1 509	1 748
Occitanie	1 578	2 084	2 215	2 037	1 540	2 105	2 144	2 028	1 699	2 187	1 480	1 386	1 937
Pays de la Loire	889	1 150	1 102	1 108	907	1 041	1 215	1 000	803	1 128	823	874	996
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 346	1 588	1 722	1 605	1 233	1 644	1 707	1 995	1 640	1 706	1 487	1 587	1 490
<b>Total</b>	<b>17 013</b>	<b>22 859</b>	<b>23 256</b>	<b>22 216</b>	<b>17 530</b>	<b>22 018</b>	<b>22 909</b>	<b>22 728</b>	<b>18 564</b>	<b>23 422</b>	<b>17 521</b>	<b>16 091</b>	<b>19 373</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

**Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie**

	2017T3r	2017T4r	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1sd	2019T2sd	2019T3sd	2019T4sd	2020T1sd	2020T2sd	2020T3p
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	1 518	1 943	2 062	2 180	1 645	2 086	2 144	2 253	1 837	2 251	2 189	1 507	2 167
Principales mesures post-sentencielles	21 517	28 685	29 275	28 068	22 022	27 376	28 827	28 129	23 411	29 217	21 925	21 691	24 848
Mesures de sûreté (hors PSEM)	416	482	515	452	453	477	451	478	444	451	423	421	438
<b>Total</b>	<b>23 451</b>	<b>31 110</b>	<b>31 852</b>	<b>30 700</b>	<b>24 120</b>	<b>29 939</b>	<b>31 422</b>	<b>30 860</b>	<b>25 692</b>	<b>31 919</b>	<b>24 537</b>	<b>23 619</b>	<b>27 453</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines et obligations de travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM)

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.



**Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements**

	2017T3r	2017T4r	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1sd	2019T2sd	2019T3sd	2019T4sd	2020T1sd	2020T2sd	2020T3p
AME	41	46	55	52	31	36	50	37	35	39	27	13	13
ARSE	100	133	96	116	104	123	106	107	125	130	136	82	114
CJ	597	724	697	806	630	784	739	895	800	876	942	826	884
Stage (alternative)	205	276	272	271	213	308	341	360	207	328	297	239	403
TNR	573	757	941	932	664	835	904	854	668	874	783	343	752
Autres ajournements et ARSEM	2	7	1	3	3	0	4	0	2	4	4	4	1
<b>Total</b>	<b>1 518</b>	<b>1 943</b>	<b>2 062</b>	<b>2 180</b>	<b>1 645</b>	<b>2 086</b>	<b>2 144</b>	<b>2 253</b>	<b>1 837</b>	<b>2 251</b>	<b>2 189</b>	<b>1 507</b>	<b>2 167</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ; AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; STC : Stage de citoyenneté

**Tableau 18 : Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert**

	2017T3r	2017T4r	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1sd	2019T2sd	2019T3sd	2019T4sd	2020T1sd	2020T2sd	2020T3p
CP	347	428	449	383	287	346	282	163	105	93	53	28	19
DDSEP												230	444
IS	113	172	203	177	163	201	258	206	252	320	306	228	320
LC AP	1 333	1 481	1 421	1 528	1 378	1 503	1 423	1 468	1 460	1 587	2 397	2 952	1 289
LSC sous LC	137	137	128	142	138	143	107	156	459	506	601	1 303	374
SME	13 847	18 374	18 629	17 674	14 186	17 461	18 579	17 884	15 144	18 816	13 341	8 297	5 401
SPROB											9	4 837	12 300
SPRM	22	23	22	30	23	23	28	20	23	34	29	45	17
Stage	15	24	33	22	38	56	42	60	81	77	42	80	116
STIG	3 221	4 231	4 531	4 516	3 214	4 064	4 242	4 410	3 288	4 132	2 997	761	377
TIG	2 482	3 815	3 859	3 596	2 595	3 579	3 866	3 762	2 599	3 652	2 150	2 930	4 191
<b>Total</b>	<b>21 517</b>	<b>28 685</b>	<b>29 275</b>	<b>28 068</b>	<b>22 022</b>	<b>27 376</b>	<b>28 827</b>	<b>28 129</b>	<b>23 411</b>	<b>29 217</b>	<b>21 925</b>	<b>21 691</b>	<b>24 848</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : peine et obligation de stage ;; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général

**Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert**

	2017T3r	2017T4r	2018T1r	2018T2r	2018T3r	2018T4r	2019T1sd	2019T2sd	2019T3sd	2019T4sd	2020T1sd	2020T2sd	2020T3p
SJ	18	30	30	28	28	30	17	20	22	26	30	26	24
SSJ	398	452	485	424	425	447	434	458	422	425	393	395	414
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>482</b>	<b>515</b>	<b>452</b>	<b>453</b>	<b>477</b>	<b>451</b>	<b>478</b>	<b>444</b>	<b>451</b>	<b>423</b>	<b>421</b>	<b>438</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

**Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative**

T3 2020 (provisoires)	SPROB	TIG	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 438	371	1 320	3 129
Bourgogne-Franche-Comté	538	216	535	1 289
Bretagne	658	146	404	1 208
Centre-Val de Loire	493	139	404	1 036
Corse	59	11	76	146
Grand Est	1 215	414	930	2 559
Guadeloupe	100	16	64	180
Guyane	49	5	135	189
Hauts-de-France	1 516	489	738	2 743
Île-de-France	1 408	626	2 179	4 213
La Réunion	216	116	136	468
Martinique	49	15	85	149
Mayotte	10	7	21	38
Normandie	695	237	483	1 415
Nouvelle-Aquitaine	1 216	499	831	2 546
Occitanie	1 188	462	1 071	2 721
Pays de la Loire	698	201	543	1 442
Provence-Alpes-Côte d'Azur	754	221	1 007	1 982
<b>Total</b>	<b>12 300</b>	<b>4 191</b>	<b>10 962</b>	<b>27 453</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, IS, LSC sous LC, Stage, STIG, SUSPM ; SME ; LC AP : Libération conditionnel (aménagement de peine).

SPROB : Sursis probatoire ; TIG : Travail d'intérêt général.

# Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétro-polées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

# Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

## Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

## Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire (SPROB), sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSEP), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

## Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.